SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypq.com

#### 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

> **PBX Cement** Désignation Commerciale Nom Chimique Mélange N° CAS Mélange N° EINECS Mélange No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour

galvanisation et galvanoplastie.

Utilisations Déconseillées Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom

Téléphone +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 Fax Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC

#### 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) STOT RE 1; H372

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale **PBX Cement** 

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement Danger

Contient: Dioxyde de silicone

Mention(s) de Danger H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée: Poumons.

Conseil(s) de Prudence P260: Ne pas respirer les poussières.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P314: Consulter un médecin en cas de malaise.

**Autres informations** Aucun.

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

#### 2.3 Autres dangers

Aucun.

### 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Dioxyde de silicone	30 - 50	14808-60-7	238-878-4	Aucun attribué	STOT RE 1; H372
Aluminium oxide	5 - 15	1344-28-1	215-691-6	Aucun attribué	Non classé
Chromium oxide	< 5	1308-38-9	215-160-9	Aucun attribué	Non classé

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, transporter la victime en

plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Consulter un médecin en cas de malaise. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer la peau à

grande eau. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Si des

symptômes apparaissent alerter un médecin.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un

médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente). Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un

médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée: Poumons. Irritation mécanique des voies

respiratoires. Irritation mécanique de la peau et des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

### 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Non inflammable. Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, du sable ou de l'anhydride

temare i incendie avec de la poddre chimique, du sable od de raminyunde

carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager

l'incendie.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypq.com

#### 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir

Rubrique: 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ramasser en la balayant la substance répandue mais éviter de produire de la poussière. Fixer la poussière en humectant avec de l'eau. Transférer dans un conteneur pour élimination. Nettoyer la zone de déversement à grande eau.

Voir Rubrique: 8, 13

6.4 Référence à d'autres sections

#### 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

> Ambiante. Stable dans les conditions normales.

Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles

Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis et Agents oxydants forts.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie. Voir Rubrique: 1.2

#### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 8.

8.1 Paramètres de contrôle

7.3

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Quartz (SiO2)	14808-60-7	-	0.1	-	-	INRS (ED 984)
Aluminium oxide	1344-28-1	-	10	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.

**PNECs et DNELs** 8.1.3 Non fixé.

Contrôles de l'exposition 8.2

8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les

niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Avoir à disposition une

bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le

lieu de travail.

Protection des yeux/du visage Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypq.com



Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection résistants aux poussières.

Protection respiratoire



Ne pas utiliser dans des locaux insuffisamment ventilés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque à poussières agréé doit être porté si des poussières sont générés pendant la transformation ou la manipulation.

Dangers thermiques

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De

L'environnement

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et

chimiques essentielles

Vert Inodore Poudre. Aspect Odeur Odeur non Seuil olfactif Non disponible. рΗ Non fixé. Point de fusion/point de congélation Non disponible. Non disponible. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Point d'éclair Non applicable. Taux d'Evaporation Non applicable. Inflammabilité (solide, gaz) Non inflammable. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites Non disponible.

d'explosivité

Pression de vapeur Non applicable. Densité de vapeur Non applicable. Densité relative 4.0 (H2O=1) Solubilité(s) Négligeable. Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible. Température d'auto-inflammabilité Non disponible. Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible. Propriétés explosives Non Explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 Autres informations Aucun.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité
 Stable dans les conditions normales.
 10.2 Stabilité chimique
 Stable dans les conditions normales.
 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
 Stable dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir à une

température n'excédant pas (°C): 48.9°C

**10.5 Matières incompatibles** Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis et Agents oxydants forts.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypq.com

#### 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Inhalation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 5 mg/l. Contact avec la Peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

14.2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Danger par aspiration

remplis. STOT RE 1: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Poumons.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

11.2 **Autres informations** Aucun.

#### 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité Non persistant.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. 12.4 Mobilité dans le sol Aucune information sur le mélange lui-même.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

Autres effets néfastes 12.6 Rien de connu.

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION 13.

13.1 Méthodes de traitement des déchets Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets

dangereux appropriée conformément à la législation.

13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** 14.

ADR/RID / IMDG / IATA

14.1 **Numéro ONU** UN 3316

UN Désignation officielle de transport

CHEMICAL KIT (When shipped with PBX Solvent)

Révision: 2.0 Date: 08.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	II

14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin/ Substance dangereuse pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

14.8 Renseignements supplémentaires Aucun.

### 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Substance(s) extrêmement préoccupante (SVHCs) Aucun

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau Substances non dangereuses

**15.2** Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

### 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Aluminium oxide (CAS# 14808-60-7) et Chromium oxide (CAS# 1308-38-9), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Dioxyde de silicone (CAS# 14808-60-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
STOT RE 1; H372	Calcul du seuil

### LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.